

Secrétariat des commissions
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.18
Québec (Québec)
G1A 1A3

Gatineau, 1er octobre 2010

Opinion sur la question de mourir dans la dignité

Madame, Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour vous donner mon opinion sur la commission du suicide assisté. Il y a de cela plus de deux ans, le 9 juin 2008, un drame est survenu dans ma famille. Jean-Luc, mon oncle, est mort précisément à cette date. Treize ans plus tôt, Jean-Luc s'est fait diagnostiquer une maladie rare et toujours inguérissable : le parkinson. Après nombreux tests, nombreux médicaments et de nombreuses rencontres avec différent médecin, le parkinson de mon oncle a toujours été hors de contrôle. Il s'agissait en fait, d'un parkinson rare diagnostiqué sur seulement trois personnes au Canada. Aujourd'hui, il en reste seulement deux, voir moins que cela.

Jean-Luc a eu un fils, un seul. Pierre-Luc a maintenant 15 ans. Le calcul est assez simple, Pierre-Luc a seulement connu son père malade, déprimé et dans l'impossibilité de prendre soin de lui adéquatement. Tout le long de leur vie, ce n'est pas le père qui a pris soin du fils, mais bien le contraire, le fils qui a pris soin du père.

Le 9 juin 2008, Jean-Luc s'est suicidé. La dernière année de sa vie a été la pire sans aucun doute. Son visage était paralysé, ses jambes étaient paralysées et il avait un cœur meurtri. Ses mains tremblaient tellement qu'il a dû abandonner ses passions ainsi que ses rêves. Les derniers mois, les dernières semaines et les dernières journées ont été de plus en plus durs et douloureux. Sa femme, son fils, ses parents, son frère, ses sœurs, ses neveux et ses nièces ainsi que tous ceux de son entourage, ont souffert de le voir ainsi. Jean-Luc a décidé de se suicider du seul recours qu'il avait accès. Il a ingurgité assez de médicaments pour que son cœur arrête tout simplement de battre. La nouvelle nous a tous déchirés. Quelque part, nous nous sommes tous, sans exception, sentis coupables d'avoir été loin de lui dans l'incompréhension de son mal.

Si le suicide assisté avait été légal lors de sa mort, je crois qu'on aurait tous été soulagés d'avoir la chance de l'appuyer jusqu'au dernier souffle. Je crois sincèrement que Jean-Luc aurait aimé tout au moins, avoir le choix. Je ne peux point garantir qu'il aurait choisi le suicide assisté. Par contre, je suis certaine que notre famille aurait accepté de l'aider dans ces démarches et qu'il aurait aimé pouvoir décider. Grâce à Jean-Luc, je suis pour le suicide assisté. Avec de bonnes démarches et de bonnes restrictions, cette option peut être vraiment observée et appliquée. Beaucoup de familles sont dans des situations comme l'a été la mienne dans ces dernières années.

Le document de réflexion du Collège des médecins du Québec dit ceci : «il existe des situations exceptionnelles où l'euthanasie pourrait être considérée, par les patients ou leurs proches, et par les médecins et les autres soignants, comme une étape ultime, nécessaire pour assurer, jusqu'à la fin, des soins de qualité.» 80%ⁱ des québécois pensent effectivement qu'un patient devrait avoir le choix de demander l'euthanasie. Je crois personnellement que chaque individu devrait avoir droit à ce service. Je crois aussi que les proches devraient avoir du pouvoir sur cette décision lorsque le patient n'est plus apte à la prendre lui-même. Par contre, je crois que l'équipe de médecine devrait se tenir à l'extérieur de ces situations. Je trouve inconcevable qu'un médecin décide personnellement la mort d'un patient. Pour moi, leur rôle est de l'éclairer sur plusieurs points. Si trop de pouvoir leur ait accordé dans ces situations, certains pourront subir des accusations. Effectivement, plusieurs familles pourraient croire qu'un médecin a décidé d'euthanasier un patient seulement par goût.

Beaucoup d'opinions existent sur le suicide assisté. Certains diront que cette légalisation serait dangereuse. Je suis aussi de cette opinion. Plusieurs médecins, familles et patients pourraient être accusés ou même jugés. C'est pour cette raison que je crois que cela doit être très bien encadré.

Je vous demande donc, avec tout le respect que je vous dois, d'évaluer cette option comme étant une option possible et réalisable. Beaucoup de famille ainsi que moi, personnellement, vous remercieront.

Avec mes plus sincères salutations,

Laurence Labelle

Étudiante de 5^e secondaire
École secondaire Hormisdas-Gamelin
Gatineau,
J8L-2W2

ⁱ BRETON, Pascale, Les québécois favorables à l'euthanasie, 04 novembre 2009
<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/200911/03/01-918116-les-quebecois-favorables-a-leuthanasie.php>